

Sécurité routière – module voiturette

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Travailleurs d'ESAT

Durée

3 jours

Lieux & dates

➤ Groupe 1

Lyon

Du 3 au 5 déc. 2018

➤ Groupe 2

Chambéry

Du 7 au 9 nov. 2018

➤ Groupe 3

Valence

Du 19 au 21 nov. 2018

Interlocuteur Unifaf

Soraya KALICIAK

soraya.kaliciak@unifaf.fr

04 72 07 36 86

Contexte

L'insertion sociale et professionnelle d'un individu est étroitement liée à ses capacités à s'insérer dans l'espace routier. Savoir être piéton, cycliste, cyclomoteur ou conducteur d'une voiturette et apprendre à gérer seul et en sécurité ses déplacements est pour beaucoup de travailleurs handicapés la seule manière d'accéder à l'autonomie.

Quelque soit le mode de transport choisi par le travailleur handicapé et selon ses capacités, il devra acquérir un minimum de savoir pour **se déplacer sans risques en tant qu'usager de la route**.

Objectifs

- Connaître le règlementation/signalisation spécifique aux voiturettes
- Connaître les règles fondamentales de la sécurité routière
- Savoir identifier les risques routiers et connaître leurs conséquences
- Etre capable de se déplacer en sécurité dans l'espace routier au volant d'une voiturette
- Savoir se repérer et rechercher un itinéraire
- Que faire en cas d'accident ou d'imprévu ?
- Connaître les éléments perturbateurs, leurs effets et les risques.
- Connaître les risques liés à la manœuvre et au stationnement

Prérequis

- Etre né avant 1988 (ou posséder le BSR ou permis AM si né après 1988)
- Travailler dans un ESAT

Contenu

Alternance de jeux pédagogiques, d'ateliers pratiques et mise en situation sur simulateur de conduite.